

Modification de la commission de gestion

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996  
Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société, réuni le 17 décembre 2014, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion du gestionnaire BNA CAPITAUX en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,40% HT de l'actif net par an au lieu de 0,25% HT de l'actif net par an.**

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 2 février 2015.**